







Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2015/2269(BUD)	Procédure terminée
Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données		
Sujet 8.70.55 Budget 2015		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Budgets	 GARDIAZABAL RUBIAL Eider Rapporteur(e) fictif/fictive  MUREŞAN Siegfried  TORVALDS Nils	19/10/2015
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 3421	Date 10/11/2015
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire GEORGIEVA Kristalina	

Evénements clés			
19/10/2015	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2015)0545	
10/11/2015	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13439/2015	Résumé
10/11/2015	Adoption du projet du budget par le Conseil		
19/11/2015	Vote en commission		
19/11/2015	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0337/2015	Résumé
23/11/2015	Annonce en plénière de la saisine de la		

	commission		
25/11/2015	Résultat du vote au parlement		
25/11/2015	Décision du Parlement	T8-0404/2015	Résumé
25/11/2015	Fin de la procédure au Parlement		
26/01/2016	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2269(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/04782

Portail de documentation

Projet de budget de la Commission	COM(2015)0545	19/10/2015	EC	
Position du Conseil sur le projet de budget	13439/2015	10/11/2015	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE571.644	16/11/2015	EP	
Amendements déposés en commission	PE571.768	18/11/2015	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A8-0337/2015	19/11/2015	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	T8-0404/2015	25/11/2015	EP	Résumé

Acte final

Budget 2016/70

[JO L 018 26.01.2016, p. 0001](#) Résumé

[Rectificatif à l'acte final 32016B0070R\(01\)](#)

[JO L 067 12.03.2016, p. 0069](#)

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

OBJECTIF : présentation dun projet de budget rectificatif n° 8 au budget général 2015.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 8 pour l'exercice 2015 porte sur les éléments suivants:

- la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane);
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014;
- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015;
- la mise à jour des prévisions concernant les autres recettes;
- la réduction, de 123.474 EUR, des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données. Concernant cette dernière question, il avait été proposé d'adopter une approche prudente et de demander les crédits nécessaires pour faire face au cas de figure le plus coûteux, à savoir le remplacement des deux membres du CEPD (le Contrôleur lui-même et son adjoint). Toutefois, c'est l'ancien adjoint du CEPD qui a été nommé au poste de Contrôleur, de sorte qu'une partie des indemnités transitoires est restée inutilisée (56.160 EUR). Comme, par ailleurs, un montant total de 67.314 EUR a été remboursé au CEPD cette année par le conseil d'administration du Centre de traduction, les besoins en crédits nouveaux ont été revus à la baisse dans ce contexte.

En conséquence, l'incidence globale sous l'angle des recettes est une diminution de 9,4 milliards EUR de la contribution fondée sur le RNB,

ce qui diminue d'autant les contributions des États membres au budget de l'Union.

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

Le 20 octobre 2015, la Commission européenne a soumis au Conseil un projet de budget rectificatif 8 au budget général de l'Union pour l'exercice 2015.

Le projet de budget porte en particulier sur :

- la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane) pour un montant total de 800 millions EUR;
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014 à hauteur de 5,7 milliards EUR;
- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015 à hauteur de 1,4 milliard EUR;
- la mise à jour des prévisions concernant les autres recettes à hauteur de 1,5 milliard EUR;
- la réduction, de 123.474 EUR, des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données.

L'impact total de ce budget rectificatif est une réduction des contributions des États membres au budget de l'UE de l'ordre de 9,4 milliards EUR.

Le 10.11.2015, le Conseil a adopté sa position sur le budget rectificatif 8/2015 conformément à l'annexe de l'exposé des motifs sur la position du Conseil sur le PBR 8/2015 (voir [annexe technique de la position du Conseil](#)).

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

La commission des budgets a adopté le rapport d'Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif (PBR) n° 8/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données.

Ce dernier porte :

- sur la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane),
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014 et
- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015.

Le PBR n° 8/2015 met également à jour les prévisions concernant les autres recettes ainsi qu'une réduction de 123.474 EUR des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données.

Au total, le PBR n° 8/2015 entraîne une diminution de 9,4 milliards EUR des contributions des États membres fondées sur le RNB.

Un budget rectificatif mal exploité: les députés prennent acte du projet de budget rectificatif n° 8/2015 présenté par la Commission et de la position du Conseil y afférente et soulignent que d'importants moyens financiers supplémentaires doivent être dégagés pour faire face à la crise actuelle des réfugiés.

En effet, pour les députés, les États membres n'ont pas encore honoré les engagements financiers pris en faveur du fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique, du fonds d'affectation spéciale pour la Syrie et des agences des Nations unies venant en aide aux réfugiés. Ils regrettent en particulier le fait que les États membres accusent un retard de 2,3 milliards EUR au début du mois de novembre 2015 pour honorer ces engagements.

De manière générale enfin, les députés regrettent qu'aucun compromis solide n'ait pu être atteint en conciliation sur l'utilisation des remboursements générés par le projet de budget rectificatif n° 8/2015 pour faire face à la crise des réfugiés. Ils escomptent néanmoins que les États membres honoreront pleinement leurs engagements actuels.

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

Le Parlement a adopté par 619 voix pour, 20 voix contre et 58 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 8/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données.

Le Parlement rappelle que le budget rectificatif 8/2015 porte sur :

- la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane),
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014 et
- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015.

Le PBR n° 8/2015 met également à jour les prévisions concernant les autres recettes ainsi qu'une réduction de 123.474 EUR des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données.

Au total, le PBR n° 8/2015 entraîne une diminution de 9,4 milliards EUR des contributions des États membres au budget fondées sur le RNB.

La question des réfugiés: le Parlement prend acte du projet de budget rectificatif n° 8/2015 présenté par la Commission et de la position du

Conseil y afférente et souligne que d'importants moyens financiers supplémentaires doivent être dégagés pour faire face à la crise actuelle des réfugiés.

Il souligne que les États membres n'ont pas encore honoré les engagements financiers pris en faveur du fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique, du fonds d'affectation spéciale pour la Syrie et des agences des Nations unies venant en aide aux réfugiés. Il regrette que les États membres accusent encore un retard de 2,3 milliards EUR au début du mois de novembre 2015 pour honorer ces engagements.

De manière générale, le Parlement souligne que des efforts financiers supplémentaires devront être consentis pour fournir une aide humanitaire le long des routes de transit et pour parvenir à accueillir un nombre sans précédent de réfugiés dans les villes et les régions d'Europe.

Il regrette profondément qu'aucun compromis solide n'ait pu être atteint en conciliation budgétaire sur l'utilisation des remboursements générés par le projet de budget rectificatif n° 8/2015 pour faire face à la crise des réfugiés. Il escompte néanmoins que les États membres honoreront pleinement leurs engagements.

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

OBJECTIF : adoption du budget rectificatif 8 au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2016/70 du budget rectificatif n° 8 de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 8/2015 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 25 novembre 2015 (se reporter au résumé de la résolution).

Le budget rectificatif porte en particulier sur :

- la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane) pour un montant total de 800 millions EUR;
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014 à hauteur de 5,7 milliards EUR;
- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015 à hauteur de 1,4 milliard EUR;
- la mise à jour des prévisions concernant les autres recettes à hauteur de 1,5 milliard EUR;
- la réduction de 123.474 EUR, des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données.

L'impact total de ce budget rectificatif est une réduction des contributions des États membres au budget de l'UE de l'ordre de 9,4 milliards EUR.